

Enseignement fondamental

Formations continues en interne

Guide d'information

Ce guide d'information s'adresse aux comités d'école qui souhaitent organiser une formation continue en interne avec le soutien de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN).

Dans les limites de ses ressources budgétaires, matérielles et humaines, l'IFEN peut proposer les services d'ingénierie de formation et de financement suivants :

- > analyse des besoins
- > conception, organisation et suivi de la formation continue
- > gestion des inscriptions et des attestations
- > indemnisation des formateurs/-trices.

La formation continue en interne

Complémentaire au programme national, la formation continue en interne permet :

- > de développer les compétences pédagogiques relatives aux objectifs fixés dans le cadre du PDS
- > d'instaurer une vision et une démarche pédagogique commune au sein des quatre cycles
- > de développer l'école en tant qu'organisation apprenante.

Formulation d'un besoin de formation

Avant d'introduire une demande de formation en interne, l'école doit se poser les questions suivantes (le cas échéant avec le soutien de leur IDS) :

- > Quel est le lien avec le PDS (contexte de l'école, objectifs, plan d'action...) ?
- > Pourquoi cette thématique est-elle pertinente pour l'école ?
- > Qui est à l'origine de cette demande (toute l'école, président, comité, un cycle...) ?
- > Quels objectifs voulez-vous atteindre avec cette formation (connaissances à acquérir, compétences à développer, changements souhaités) ?
- > Qui est le public cible ?
- > Comment garantir le transfert d'apprentissage et le suivi à moyen et long terme de la formation continue ? Quelles sont les suites à prévoir dès la planification ?

Les responsabilités des acteurs

	Ecole / Comité	IFEN	Formateur/ -trice	IDS	Direction
Formulation des besoins	x			x	
Information de la Direction	x				
Formulation de la demande	x	x			
Proposition du/de la formateur/-trice		x			
Préparation de la formation (format, transfert dans la pratique, moments d'échange ...)	x	x	x		
Proposition de la formation	x	x	x		
Validation et publication		x			
Gestion des inscriptions et confirmation de participation		x			
Aménagement de la salle de formation (tables, chaises, copies, matériel, ...) et accueil du formateur/-trice	x				
Déroulement de la formation	x		x		
Evaluation de la formation	x	x	x		
Attestation		x			
Prise en compte dans e-formation					x
Suivi à court et à long terme en lien avec le PDS	x			x	

Informations pratiques

- > En principe, un nombre minimum de 12 personnes est requis par session de formation continue en interne.
- > La formation continue désigne l'ensemble des actions et des activités dans lesquelles les enseignant/e/s en exercice s'engagent de façon individuelle et collective en vue de mettre à jour et d'enrichir leur pratique professionnelle et ainsi favoriser la réussite éducative des élèves.
Des activités comme le libre échange d'expériences, les concertations ou encore la réalisation de projets communs ne constituent pas une activité de formation continue.
- > Les demandes des écoles sont à adresser à l'IFEN au moins 2 mois avant le début souhaité de l'activité de formation.
- > Les formations doivent s'inscrire dans le cadre des du MENJE et doivent avoir lieu en dehors de la tâche d'enseignement.
- > Conditions générales de participation
- > Checklist formations en interne EF

